

## **Proposition de résolution relative à l'interdiction de toute nouvelle implantation de delphinariums sur le territoire belge et au suivi médical et scientifique du delphinarium de Bruges.**

### **DEVELOPPEMENTS**

Mesdames, Messieurs,

La question du bien-être des animaux prend de plus en plus d'importance dans notre société.

Les progrès de l'éthologie – on est désormais très loin de la conception cartésienne de l' « animal-machine » – ont notamment mis en lumière les similitudes biologiques et comportementales entre certaines espèces et la nôtre, ainsi que leur importance écologique. Pour ce qui est des mammifères, classe dont nous faisons partie, des similitudes sont indéniables.

Il est en effet démontré que posséder un système nerveux central implique une capacité à ressentir, entre autres, de la souffrance, dont les causes ainsi que les manifestations peuvent être multiples.

De tous temps, les dauphins ont exercé une fascination très compréhensible chez l'homme. D'animal mythique dont certains n'hésitent pas à dire que le cerveau est plus complexe que le nôtre, le dauphin est devenu un symbole : ami de l'homme, son alter ego marin, intelligent, libre, gentil, etc.

Plus rigoureusement, force est de constater que les études sur les dauphins, mammifères marins, ont révélé une espèce dont le comportement pouvait être qualifié de socialement très complexe (vivent en groupe, liens de parenté très forts, communication abondante) ; dont le territoire peut correspondre à plusieurs dizaines de kilomètres carrés et à des dizaines de mètres de profondeur. L'animal est également qualifié de très intelligent, et cognitivement capable de conscience de soi et d'ennui, par exemple. Dans le milieu naturel (biotope), leurs instincts (chasse, reproduction, déplacements, etc.), ainsi que leur structure sociale complexe peuvent se développer. En d'autres termes, les dauphins sont parfaitement adaptés à leur milieu.

En captivité par contre, on est loin de retrouver les conditions naturelles évoquées ci-dessus. Cet état de fait soulève des questions éthiques et engendre des tensions entre d'une part, le seul delphinarium implanté en Belgique à Bruges (Boudewijnpark) ; et d'autre part, les associations de protection animale.

D'un côté une entreprise dont l'intérêt est de maintenir ses « attractions » en bonne santé ; de l'autre, des mouvements qui prônent le retour des animaux à la liberté ou semi-liberté, voire même la fermeture de l'établissement.

On ne peut certainement pas affirmer que les dauphins de Bruges souffrent, ni que l'entreprise ne fait pas d'efforts pédagogiques louables envers ses visiteurs. Et la logique économique plaide en faveur du maintien du « bien-être » de ces animaux, qui par ailleurs, se reproduisent bien en captivité.

Il convient cependant de reconnaître qu'un delphinarium est et sera toujours un lieu où quelques animaux « payent » pour l'espèce. L'éventuelle multiplication de ce type d'entreprise en Belgique n'est donc pas souhaitable. Les numéros répétitifs destinés à amuser le public ne sont pas le reflet de ce qu'est un véritable dauphin, n'apprennent rien au public sur les multiples facettes de cet animal et ne sont pas le meilleur exemple d'éducation au respect de l'animal.

Les dauphins captifs sont majoritairement incapables de se débrouiller seuls une fois relâchés, et proviennent automatiquement, depuis quelques années en Europe, de reproductions faites en captivité. Ce sont quelques unes des raisons pour lesquelles il n'est pas souhaitable non plus de fermer le delphinarium de Bruges ; peut-être cette proposition de résolution arriverait-elle un peu tôt dans le processus de prise de conscience du public.

Il faut, au contraire, tenter de trouver un juste milieu entre défenseurs de la cause animale, milieu économique et monde scientifique, en assurant un suivi médical rigoureux des dauphins par des vétérinaires spécialisés et indépendants. Mais aussi en développant des travaux scientifiques et pédagogiques qui ont déjà donné, de par le passé, des résultats saisissants (delphinothérapie) ; des travaux qui ne peuvent être réalisés dans les mêmes conditions de suivi dans la nature.

S'il est indispensable d'améliorer au maximum le bien-être des dauphins captifs, il est n'en demeure pas moins certain que la meilleure façon de sauvegarder une espèce est de protéger le milieu dans lequel elle vit et de promouvoir l'éducation au respect de l'animal parmi les générations futures.

## PROPOSITION DE RESOLUTION

LA CHAMBRE DEMANDE AU GOUVERNEMENT FEDERAL :

- 1) d'interdire toute nouvelle implantation d'un delphinarium sur le sol belge ;
- 2) d'exiger du delphinarium de Bruges de s'adjoindre les services d'un vétérinaire spécialiste attitré, reconnu par les instances internationales compétentes. En cas de mortalité, un pathologiste vétérinaire reconnu doit être en charge de l'expertise nécropsique ;
- 3) de mettre en place un comité scientifique et médical composé du vétérinaire susmentionné, de l'entraîneur et d'experts indépendants. Cette commission sera chargée d'élaborer une politique cohérente en matière de suivi médical et de recherche scientifique. Cette commission pourra être consultée en cas de problème majeur, et se réunir à la demande de ses membres ;
- 4) d'interdire l'importation en Belgique de dauphins capturés dans la nature.